Elections à la CAP Nationale
Administratifs de catégories A, B, C

Scrutin du 1er décembre 2010

Profession de foi

La retraite

La loi sur les retraites, le gouvernement en fait une priorité, comme il dit c'est la mère de toutes les réformes, remise en cause de la retraite à 60 ans, allongement des cotisations à 42 annuités, baisse des pensions. Le gouvernement fait payer la crise à l'ensemble des salariés, qui n'en sont aucunement responsables. C'est la crise d'un système : le système capitaliste.

Pourtant l'argent existe. Des sommes colossales sont détenues par une minorité de personnes qui eux ne sont pas taxés au niveau où il faudrait, bien au contraire.

Ci-dessous les revendications de la CGT :

- la prise en compte des primes pour le calcul des droits à la retraite, notamment au travers de leur intégration dans le traitement, dans le cadre d'une réforme de la grille prenant en compte la reconnaissance des qualifications.
- la défense de la répartition, seul système permettant d'assurer l'avenir des retraites, doit continuer pour assurer le rétablissement puis le développement du niveau des droits, en exigeant que notre pays consacre au financement des retraites la part nécessaire du PIB. Cette défense exige également une réforme du système de cotisations des employeurs en vue d'étendre l'assiette à l'ensemble de la valeur ajoutée.
- le maintien du régime spécial des fonctionnaires de l'Etat avec un taux de remplacement commun à tous les régimes , ouvert à 60 ans, équivalent à 75 % du dernier traitement détenu sur la base d'une carrière complète équivalent à 150 trimestres (soit 37.5 annuités).

La R.G.P.P.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement a engagé une profonde restructuration des services déconcentrés de l'Etat. Sous prétexte de « modernisation », c'est une véritable régression qui est en œuvre et c'est bien entendu l'usager qui devra payer plus cher les prestations aujourd'hui rendues par les services publics.

Cette casse de la Fonction Publique se traduit notamment par de nombreuses suppressions de postes. Le conseil de modernisation des politiques publiques vient de décider de nouvelles mesures de suppression d'emplois et de missions de service public pour la période 2011-2013.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- **L'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes ;**
- **Le remplacement des départs à la retraite ;**
- **La création d'emplois de titulaires d'Etat en nombre suffisant ;**
- **L'intégration de tous les non-titulaires ;**
- **L'utilisation de tous les postes vacants ;**
- **10 % du temps de travail en temps de formation afin que les agents puissent faire face au redéploiement de leurs missions.**

Les salaires et la P.F.R.

Dans sa grande mansuétude, le gouvernement a maintenu sa mesure unilatérale de revalorisation de 0.5 % de la valeur du point au 1er juillet 2010 (ce qui revient à 0.25 % sur l'année car elle ne s'applique que sur les 6 derniers mois).

La perspective du gel des salaires sur 2011, 2012, et 2013 est sans précédent. En incluant les 0.25 % de 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013, la chute au regard de l'indice des prix à la consommation se situerait à environ de 6 %. Et si l'on prend en compte la hausse annoncée des cotisations retraite, l'amputation du pouvoir d'achat des fonctionnaires pourrait atteindre 7 %.

Par ailleurs, la Prime de Fonction et de Résultats entraîne une individualisation des carrières et des rémunérations qui ne sont pas une reconnaissance du travail des agents comme on veut nous le faire croire. Mais c'est une mise en concurrence des personnels qui remet en cause nos droits collectifs.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- **Le salaire minimum de 1 600 euros ;**
- **Le rattrapage des pertes accumulées ;**
- **Le maintien du pouvoir d'achat pour 2011, 2012 et 2013 ;**
- **La véritable refonte de la grille indiciaire ;**
- **La garantie de déroulements de carrière élargis pour tous.**

Le 1er décembre 2010,
Je vote et fais voter

CGT

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

Elections à la CAP Nationale
Administratifs de catégories A, B, C

Scrutin du 1er décembre 2010

Profession de foi

La retraite

La loi sur les retraites, le gouvernement en fait une priorité, comme il dit c'est la mère de toutes les réformes, remise en cause de la retraite à 60 ans, allongement des cotisations à 42 annuités, baisse des pensions. Le gouvernement fait payer la crise à l'ensemble des salariés, qui n'en sont aucunement responsables. C'est la crise d'un système : le système capitaliste.

Pourtant l'argent existe. Des sommes colossales sont détenues par une minorité de personnes qui eux ne sont pas taxés au niveau où il faudrait, bien au contraire.

Ci-dessous les revendications de la CGT :

- la prise en compte des primes pour le calcul des droits à la retraite, notamment au travers de leur intégration dans le traitement, dans le cadre d'une réforme de la grille prenant en compte la reconnaissance des qualifications.
- la défense de la répartition, seul système permettant d'assurer l'avenir des retraites, doit continuer pour assurer le rétablissement puis le développement du niveau des droits, en exigeant que notre pays consacre au financement des retraites la part nécessaire du PIB. Cette défense exige également une réforme du système de cotisations des employeurs en vue d'étendre l'assiette à l'ensemble de la valeur ajoutée.
- le maintien du régime spécial des fonctionnaires de l'Etat avec un taux de remplacement commun à tous les régimes , ouvert à 60 ans, équivalent à 75 % du dernier traitement détenu sur la base d'une carrière complète équivalent à 150 trimestres (soit 37.5 annuités).

La R.G.P.P.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement a engagé une profonde restructuration des services déconcentrés de l'Etat. Sous prétexte de « modernisation », c'est une véritable régression qui est en œuvre et c'est bien entendu l'usager qui devra payer plus cher les prestations aujourd'hui rendues par les services publics.

Cette casse de la Fonction Publique se traduit notamment par de nombreuses suppressions de postes. Le conseil de modernisation des politiques publiques vient de décider de nouvelles mesures de suppression d'emplois et de missions de service public pour la période 2011-2013.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- **L'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes ;**
- **Le remplacement des départs à la retraite ;**
- **La création d'emplois de titulaires d'Etat en nombre suffisant ;**
- **L'intégration de tous les non-titulaires ;**
- **L'utilisation de tous les postes vacants ;**
- **10 % du temps de travail en temps de formation afin que les agents puissent faire face au redéploiement de leurs missions.**

Les salaires et la P.F.R.

Dans sa grande mansuétude, le gouvernement a maintenu sa mesure unilatérale de revalorisation de 0.5 % de la valeur du point au 1er juillet 2010 (ce qui revient à 0.25 % sur l'année car elle ne s'applique que sur les 6 derniers mois).

La perspective du gel des salaires sur 2011, 2012, et 2013 est sans précédent. En incluant les 0.25 % de 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013, la chute au regard de l'indice des prix à la consommation se situerait à environ de 6 %. Et si l'on prend en compte la hausse annoncée des cotisations retraite, l'amputation du pouvoir d'achat des fonctionnaires pourrait atteindre 7 %.

Par ailleurs, la Prime de Fonction et de Résultats entraîne une individualisation des carrières et des rémunérations qui ne sont pas une reconnaissance du travail des agents comme on veut nous le faire croire. Mais c'est une mise en concurrence des personnels qui remet en cause nos droits collectifs.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- **Le salaire minimum de 1 600 euros ;**
- **Le rattrapage des pertes accumulées ;**
- **Le maintien du pouvoir d'achat pour 2011, 2012 et 2013 ;**
- **La véritable refonte de la grille indiciaire ;**
- **La garantie de déroulements de carrière élargis pour tous.**

Le 1er décembre 2010,
Je vote et fais voter

CGT

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote